



Conseil de la formation et recherche académique en soins

Ce conseil constitué de pairs (expert et hiérarchique) prépare et préavise les divers dossiers en lien avec la formation et la recherche académique en soins.

1) Missions

- a. Sélectionne et préavise les demandes de formation académique de niveau master ou doctorat des collaborateurs des filières soignantes.
- b. Propose des axes de recherche prioritaires HUG à la Direction des soins (http://soins.hcuge.ch/direction/recherche_intra.html).
- c. Diffuse les axes de recherche prioritaires auprès des divers partenaires HUG.
- d. Etablit des liens avec les diverses institutions de formation dans le domaine de la recherche.
- e. Recense et met à disposition des institutions de formation en santé des questions de recherche importantes pour les soins dans les HUG ou des projets cliniques à développer.
- f. Examine les requêtes de tout demandeur qui désire faire un mémoire de fin d'étude (bachelor, master ou doctorat) dans les domaines des professions soignantes auprès des collaborateurs et/ou des soins aux HUG. Le conseil s'assure que la demande soit pertinente et que les ressources sont disponibles. Il évalue les aspects éthiques du mémoire, l'information donnée aux participants et que les données recueillies seront utilisées de manière adéquate.
- g. Examine les demandes d'enquêtes ou de recherche auprès des collaborateurs de la filière soignante ou concernant les soins aux HUG ne relevant pas de la compétence de la commission d'éthique de la recherche sur l'être humain (http://www.swissethics.ch/doc/ab2014/Zustaendigkeit_f.pdf). Le conseil s'assure que la demande soit pertinente et que les ressources sont disponibles. Il évalue aussi les aspects éthiques de l'étude, la qualité de l'information donnée aux participants et que les données recueillies seront utilisées de manière adéquate.

- h. Travaille en collaboration avec la commission d'éthique de la recherche sur l'être humain et réoriente, si nécessaire les demandes.

2) Fonctionnement

- a. Le conseil est sous la présidence du directeur/directrice adjointe des soins en charge des pratiques professionnelles, formation, recherche et qualité.
- b. Le conseil est composé de 7 membres, dont au moins un représentant des soins avec une formation post-grade, un représentant des PPS et un responsable des soins. Les membres désignent un bureau de la Commission, composé de 2 membres et dont le directeur/directrice adjointe des soins en charge des pratiques professionnelles, formation, recherche et qualité. Le bureau traite les affaires courantes et prépare les séances du conseil.
- c. Le conseil se réunit au complet 4 fois par an.
- d. Les membres du conseil sont nommés pour quatre ans, sauf la présidence.

3) Candidature pour une formation académique master ou doctorat réservée aux collaborateurs du domaine des soins des HUG adresse intranet à rajouter

4) Demande d'enquête

Pour les externes aux HUG :

- a. La demande doit être adressée par courriel au directeur/directrice adjointe des soins en charge des pratiques professionnelles, formation, recherche (Recherche-Formation.Direction-Soins@hcuge.ch)
- b. Elle doit contenir les informations suivantes :
 - i. Une page de titre avec les noms, adresses, téléphones, courriels des requérants
 - ii. Statut du requérant principal et CV
 - iii. Institution de formation
 - iv. Le cas échéant le nom du professeur supervisant le travail
 - v. Titre du projet
 - vi. Résumé de dix lignes explicitant le but du projet
 - vii. Un descriptif du projet comprenant une mise en contexte du projet, justification / importance du projet pour les patients, le

but et objectifs du projet, la méthode, les résultats attendus, le calendrier, la destinée des données lorsque le travail sera terminé

- viii. L'information donnée aux participants
 - ix. Le formulaire de consentement (si nécessaire)
 - x. Tous les documents et supports prévus (questionnaire, CRF,....)
 - xi. Les sources de financement et l'implication des HUG en termes de ressources (temps, locaux, matériel,...)
- c. Une fois l'accord écrit du conseil reçu, le requérant peut contacter les cadres des services concernés pour obtenir un accord de réalisation pratique.

Pour les collaborateurs HUG

Après avoir obtenu l'accord du responsable des soins concerné.

- a. La demande doit être adressée par courriel au directeur/directrice adjointe des soins en charge des pratiques professionnelles, formation, recherche (Recherche-Formation.Direction-Soins@hcuge.ch)
- b. Elle doit contenir les informations suivantes :
 - i. Une lettre d'accord du responsable des soins
 - ii. Une page de titre avec les noms, adresses, téléphones, courriels des requérants
 - iii. Statut du requérant principal et CV
 - iv. Institution de formation
 - v. Le cas échéant le nom du professeur supervisant le travail
 - vi. Titre du projet
 - vii. Résumé de dix lignes explicitant le but du projet
 - viii. Un descriptif du projet comprenant une mise en contexte du projet, justification / importance du projet pour les patients, le but et objectifs du projet, la méthode, les résultats attendus, le calendrier, la destinée des données lorsque le travail sera terminé
 - ix. L'information donnée aux participants
 - x. Le formulaire de consentement (si nécessaire)

- xi. Tous les documents et supports prévus (questionnaire, CRF,.....)
- xii. Les sources de financement et l'implication des HUG en termes de ressources (temps, locaux, matériel,...)

c. Le travail peut débuter une fois l'accord écrit du conseil reçu.